Transferts maternels

- Activité de la cellule régional en 2022 -

3 août 2023

Le Réseau Sécurité Naissance - Naître Ensemble
est le réseau des maternités et des professionnels
de la périnatalité de la région Pays de la Loire.

Source de données

Données issues de l’activité de la cellule de transfert (Nantes et Angers), pour la région Pays de la Loire, en 2022

Chiffres-clés en 2022

Demandes de transferts

Nombre total de demandes recensées

- **Augmentation du nombre de demandes en 2022**, après une augmentation similaire en 2021

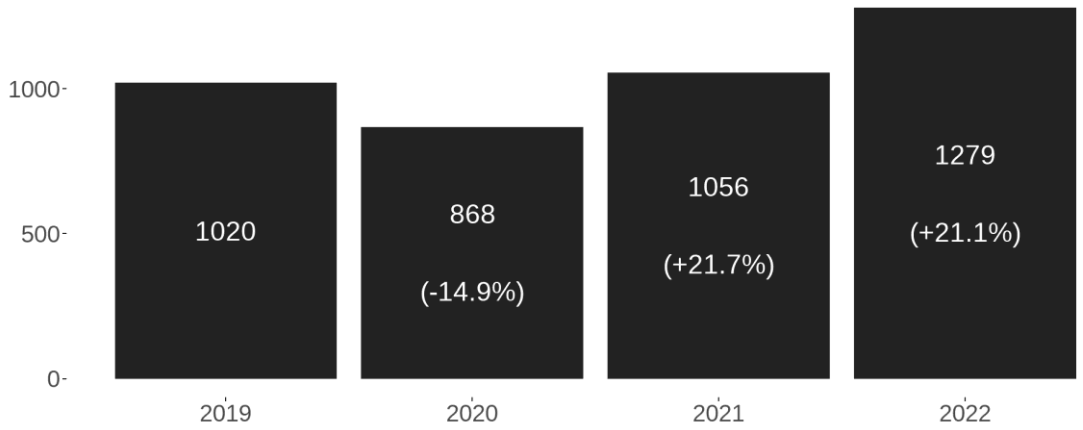

Demandes de TIU et TPP

- Les demandes de transferts in utero (TIU) **demeuraient majoritaires**, avec une augmentation plus modérée en 2022 (+10%)
- Les demandes de transferts post-partum (TPP) étaient en **nette augmentation** (+44%)

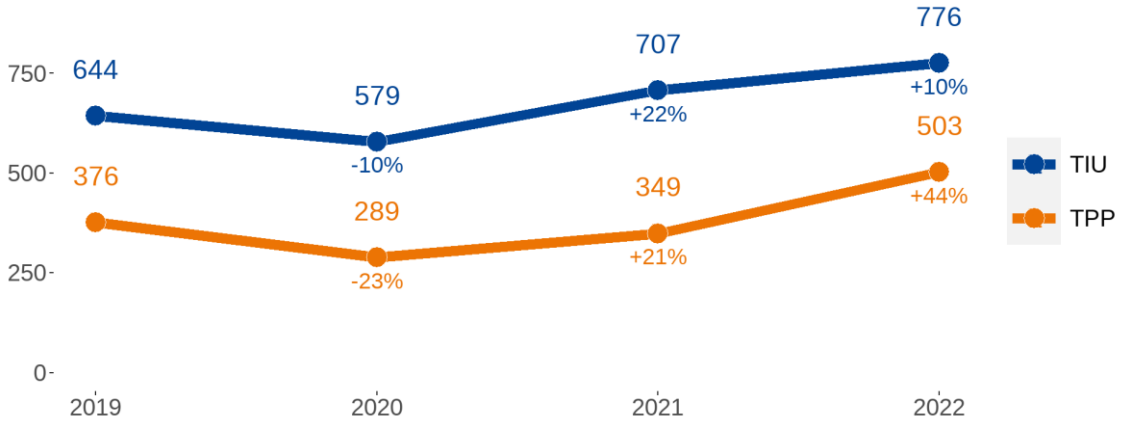

Transferts in utero (TIU) : motifs de demandes

Demandes de TIU pour des motifs médicaux

- Globalement stables par rapport à 2021
- Principaux motifs médicaux
  - Menaces d'accouchement prématuré (MAP) seule
  - Rupture prématurée des membranes (RPM, avec ou sans MAP)
  - Prééclampsie

Demandes pour des motifs non médicaux

- Nette augmentation (+75) des demandes pour « incapacité d'accueil »
- Devient le 2ème motif de demande de TIU, devant la RPM
- **Proviennent essentiellement des maternités de type 3** (70% de leurs demandes, contre 4% des demandes des autres maternités)

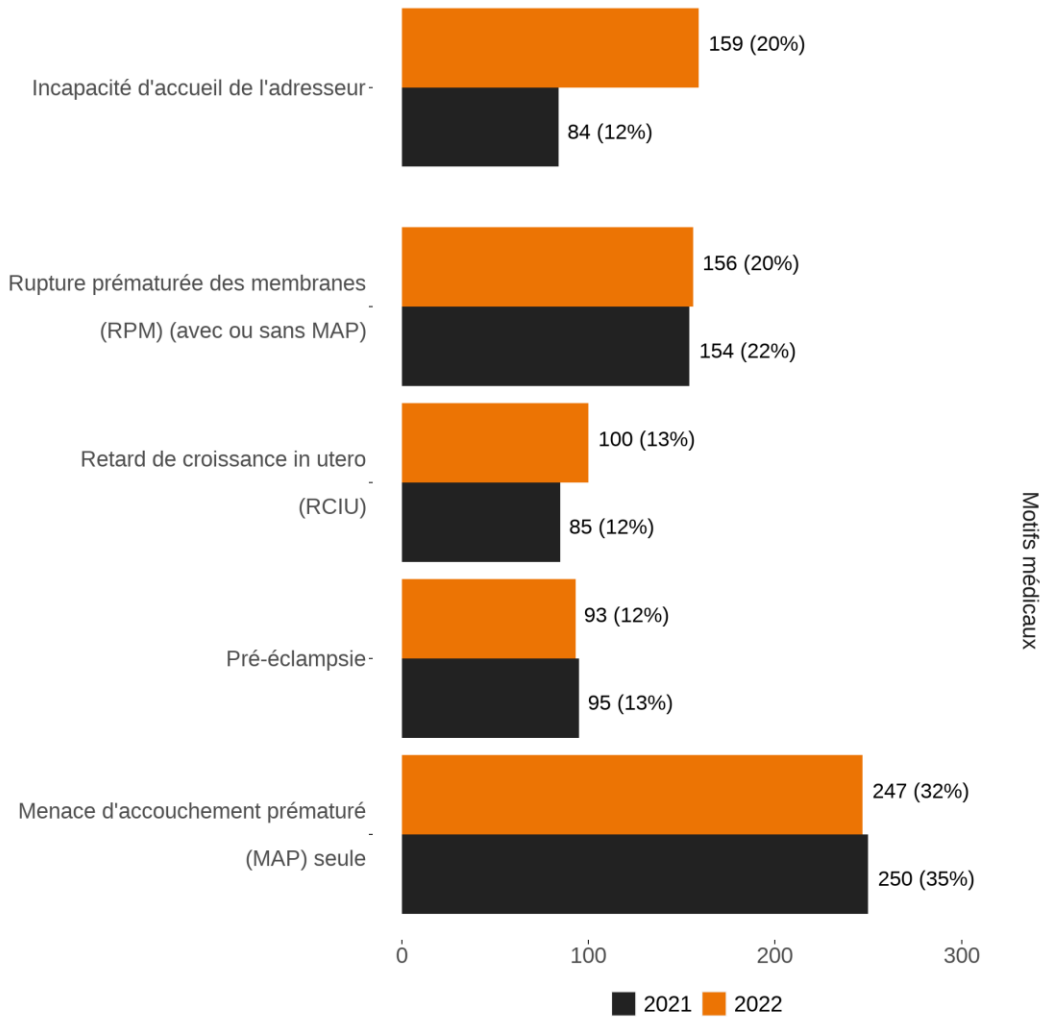

Transferts in utero (TIU) : motifs de refus par les maternités de type 3

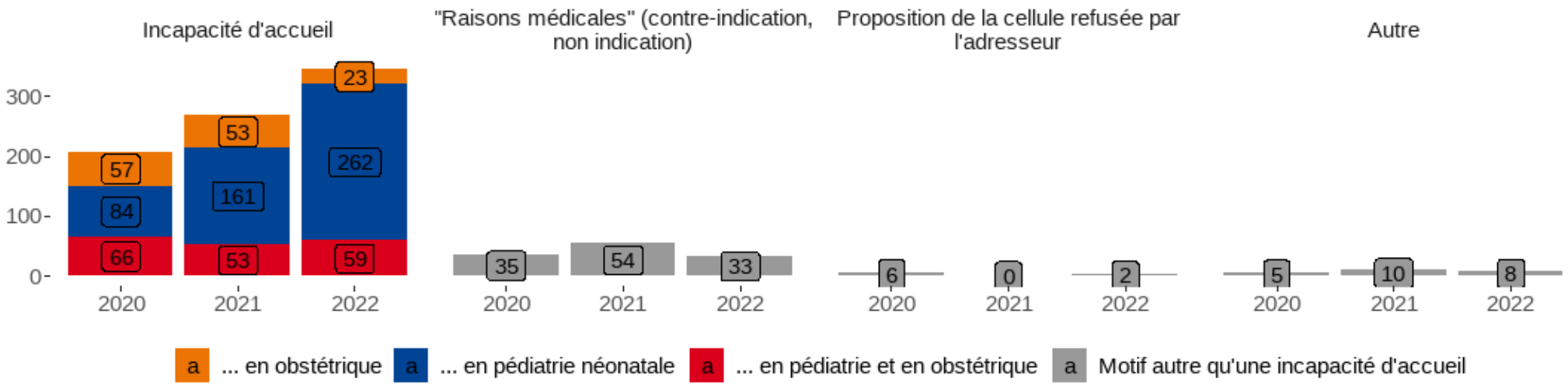

- **Refus majoritairement liés à des problèmes de places disponibles dans les maternités de type 3** pour la mère ou pour l'enfant à naitre
- Nette augmentation de cette problématique entre 2020 et 2022
- Augmentation massive des refus pour incapacité d'accueil dans les trois services de pédiatrie néonatale

Transferts in utero (TIU) : flux de transferts

- Les flux restent majoritairement ascendants, vers des établissements de type 3
- Les flux descendants sont moins nombreux, mais partent également plutôt des maternités de type 3

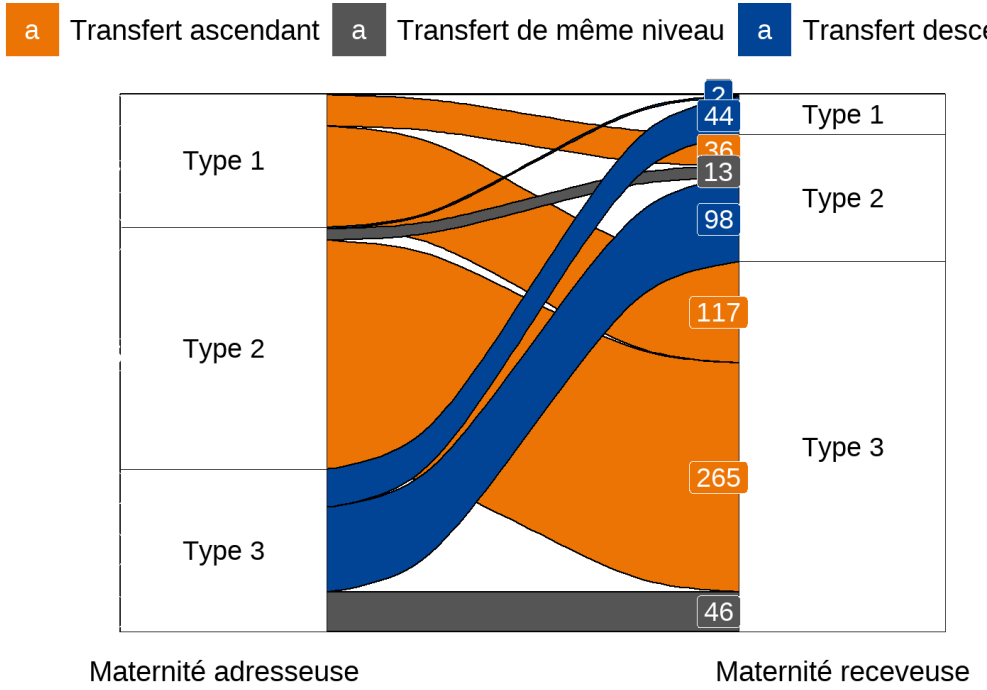

Transferts post-partum (TPP)

Motifs de demandes :

- Rapprochement mère-enfant (51%, +4%)
- Incapacité d'accueil (45%, **+292%**), quasi-exclusivement depuis des maternités de type 3

Augmentation quasi-intégralement due aux problématiques d'accueil dans les maternités de type 3

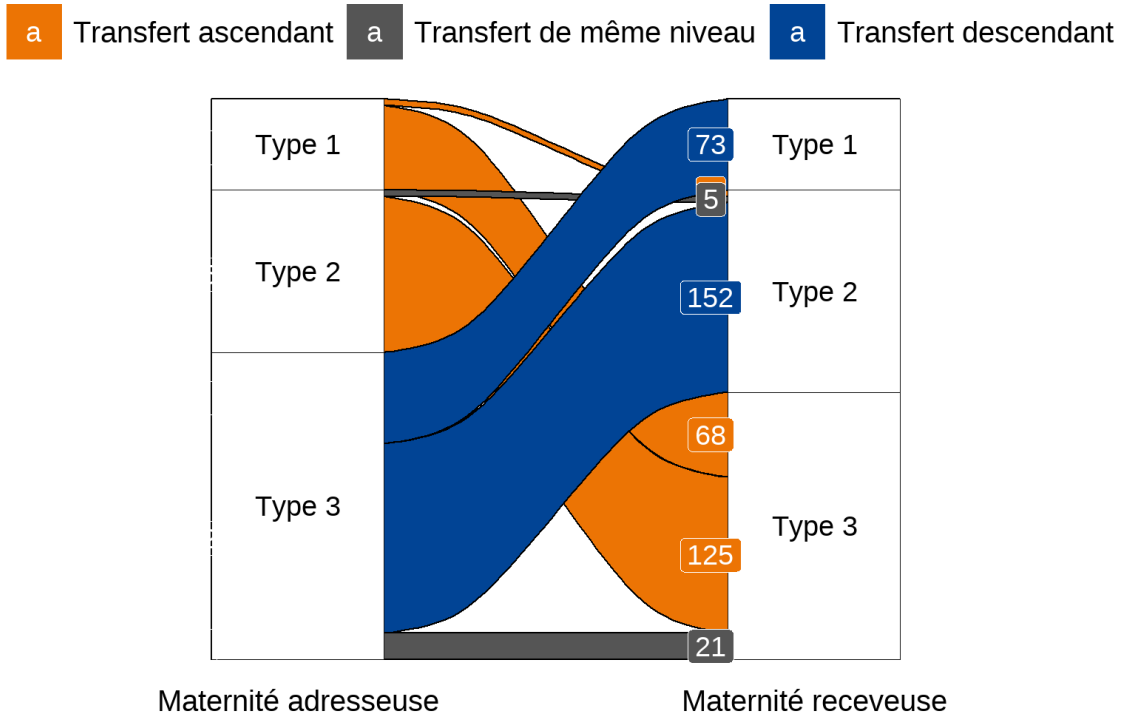

Synthèse

Eléments-clés en 2022

Augmentation des demandes de transferts en 2022, TIU comme TPP, mais davantage marquée pour ces dernières

Augmentation des TIU dues principalement due à l'augmentation des demandes pour « **incapacité d'accueil** »

Augmentation en parallèle des refus par des maternités de type 3 **pour le même motif**

Augmentation des TPP essentiellement due à une hausse des demandes pour **incapacité d'accueil depuis des maternités de type 3**

En conclusion, pour l'année 2022, **place centrale de la question capacitaire** (notamment dans les maternités de type 3) dans l'augmentation des indicateurs, TIU comme TPP